

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 945

22 mai 2007

### SOMMAIRE

3A Consult S.à r.l. ....	45341	Jefferson Holding S.A. ....	45359
AA&C Associates S.A. ....	45360	Kleck 2 S.à r.l. ....	45337
Apax Elephant 1 Sàrl ....	45347	Lavena 3 S.à r.l. ....	45317
Apax Europe Maple S.à r.l. ....	45347	Lubia S.A. ....	45348
Apioil International S.A. ....	45338	Marianoa Holding S.à r.l. ....	45358
Autrans A.G. ....	45343	Matrix Holdings S.A. ....	45350
Benelux Mezzanine S.à r.l. ....	45343	Maxberry Holding S.à r.l. ....	45358
Blue Orange Advertising & Design S.à r.l. .....	45357	Megaland Holding S.à r.l. ....	45359
C.A.E. Luxembourg S.A. ....	45349	Meistor Beteiligungen S.A. ....	45356
Cochco S.A. ....	45346	Melrosa Holding S.à r.l. ....	45358
Colmore Plaza JV S.à r.l. ....	45331	Metapax Holding S.à r.l. ....	45357
C.T.L. S.à r.l. ....	45349	Moleri S.A. ....	45340
Cypris S.A. ....	45357	Network International S.A. ....	45333
Deval Holding S.A. ....	45345	Night Light-Covering S.A. ....	45351
Deval S.A. ....	45345	Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A. ....	45321
Euro-Top S.A. ....	45350	Opra Consulting S.A. ....	45353
Euro-Top S.A. ....	45349	Premier III S.A. ....	45331
Euro-Top S.A. ....	45352	Primmo Invest S.A. ....	45334
Exprima Holding S.à r.l. ....	45355	Property Trust Dresden, S.à r.l. ....	45356
Fidicor S.A. ....	45328	Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l. ...	45357
Fin.Bra. S.A. ....	45334	Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l. ...	45331
Georesources Lux S.A. ....	45333	RBC Capital Markets Arbitrage S.A. ....	45314
Global Business Network ....	45356	Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	45321
Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxem- bourg S.A. ....	45354	SEC-BAC Immo S.A. ....	45351
HEPP III Luxembourg Master S.à r.l. ....	45329	Société Européenne Chimique S.A. ....	45349
Impax New Energy Investors Management S.à r.l. ....	45341	Techford International S.A. ....	45351
Interlock Holding S.à r.l. ....	45359	Texanova Holding S.à r.l. ....	45360
International Company Artrosa S.A. ....	45351	The Redwood Group Russia Holdings ....	45336
IPI - Investissement et Partenariat Indus- triel S.A. ....	45352	T.L.G S.A. ....	45353
		TRGIM Holdings ....	45336
		United Projects S.A. ....	45334

**RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 84.699.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of the month of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RBC CAPITAL MARKETS ARBITRAGE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 50, rue Basse, L-7307 Steinsel, incorporated following a deed of the undersigned notary of October 26, 2001, published in the Mémorial C number 442 of March 20, 2002 and registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.699 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended several times, and for the last time following a deed of the undersigned notary of September 9, 2005, published in the Mémorial C number 71 of January 11, 2006.

The meeting is declared with Mr Bernhard Müller, corporate manager, residing in Steinsel, in the chair, who appointed as secretary Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre-Alexandre Lechantre, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To amend the second paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«In order to support its trading activities, the Company may directly and indirectly engage in securities borrowing and lending activities. The Company's securities borrowing and lending activities shall always be merely ancillary to its main trading activity. Such activities may be conducted solely for facilitating borrowings of the Company at favourable conditions, for hedging purposes, for the coverage of short positions of the Company's proprietary activities and/or to collateralize the Company's loans related to its borrowings. Likewise, the Company may enter into OTC derivative transactions and similar instruments on an ancillary basis, which OTC derivative transactions and similar instruments shall be concluded by the Company for hedging purposes.»

2. To acknowledge the resignation of Mr Philip Wisener as director of the Company and to grant discharge to the resigning director.

3. To appoint Mr Daniel Rosenbaum, Managing Director, born in Denville, New Jersey, on August 8, 1972, with professional address at Lyford Cay, Bahamas, as new director of the Company, in replacement of the resigning director, for a period ending at the annual general meeting of shareholders which shall approve the annual accounts as at October 31, 2006.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the second paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company which article shall now read as follows:

« **Art. 4.** The purpose of the Company is to engage, on its own account, in securities and commodity (including, but not limited to, financial futures contracts and options thereon) trading activities, including through branches located abroad. These activities may include *inter alia* the following activities:

a) Index Arbitrage, this activity generally consists of an investment strategy exploiting the pricing inefficiencies in equity securities and related derivative instruments, distributing cash between long and short stock positions with contempo-

aneous buying and selling of stock index futures contracts in response to deviations in the stock index futures basis from its fair value.

b) Statistical Arbitrage, this activity generally consists of an investment strategy involving the utilization of a quantitatively based investment methodology that identifies securities or groups of securities that are currently trading at prices out of their historical range as well the purchase of undervalued equity securities and the short sale of overvalued equity securities.

c) Risk Arbitrage, this activity generally consists of an investment strategy exploiting pricing discrepancies in the equity securities of two companies involved in a merger-related transaction and typically entailing the purchase of a security of the company being acquired, coupled with a simultaneous sale in the acquiring company.

d) Convertible Arbitrage, this activity generally consists of an investment strategy exploiting pricing inefficiencies between a convertible bond and its underlying stock and typically involving the purchase of the convertible bonds as well as the short sale of its underlying stock.

In order to support its trading activities, the Company may directly and indirectly engage in securities borrowing and lending activities. The Company's securities borrowing and lending activities shall always be merely ancillary to its main trading activity. Such activities may be conducted solely for facilitating borrowings of the Company at favourable conditions, for hedging purposes, for the coverage of short positions of the Company's proprietary activities and/or to collateralize the Company's loans related to its borrowings. Likewise, the Company may enter into OTC derivative transactions and similar instruments on an ancillary basis, which OTC derivative transactions and similar instruments shall be concluded by the Company for hedging purposes.

Furthermore, in order to achieve the above mentioned purposes the Company may enter into any technical services agreement with any entity making part of the same group.

In addition, the Company may, subject to restrictions, enter into transactions with related members of the ROYAL BANK OF CANADA FINANCIAL GROUP. Specifically, in order to support the above mentioned trading strategies, the Company may indirectly, through the exchange markets, enter into transactions with, and the Company may borrow loans in any form whatsoever from, and secure such loans with the grant of security in any or all of the Company's assets to, related members of the ROYAL BANK OF CANADA FINANCIAL GROUP. Any transactions entered into directly with related members of the ROYAL BANK OF CANADA FINANCIAL GROUP will solely be initiated by and for the benefit of the proprietary trading of the Company and not in furtherance of the related parties' customer activities or relations.

For the avoidance of doubt, the Company shall not render services of whatever nature (including, but not limited to, investment or financial services) for the benefit of third parties or related members of the ROYAL BANK OF CANADA FINANCIAL GROUP.»

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders acknowledged the resignation of Mr Philip Wisener as director of the Company with effect on December 14, 2006 and resolved to grant full discharge to the resigning director for the performance of his duties as far as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time the general meeting will approve the annual accounts of the Company as at October 31st, 2006.

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to appoint Mr Daniel Rosenbaum, Managing Director, born in Denville, New Jersey, on August 8, 1972, with professional address at Lyford Cay, Bahamas, as new director of the Company with immediate effect on February 7, 2007, in replacement of the resigning director, for a period ending at the annual general meeting of shareholders which shall approve the annual accounts as at October 31, 2006.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RBC CAPITAL MARKETS ARBITRAGE S.A., société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 50, rue Basse, L-7307 Steinsel, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 26 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 442 du 20 mars 2002 et enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.699 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 9 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 71 du 11 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernhard Müller, corporate manager, demeurant à Steinsel, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Alexandre Lechantre, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modifier le paragraphe 2 de l'article 4 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Pour appuyer ses activités de négociation, la Société peut directement ou indirectement mener des activités de prêt et d'emprunt de titres. Les activités de prêt et d'emprunt de la Société seront toujours simplement accessoires à son activité principale de négociation. De telles activités ne pouvant être menées que pour permettre l'octroi d'emprunts à la Société à des conditions favorables, à des fins de protection, afin de couvrir des positions courtes prises par la Société dans le cadre de son activité de négociation pour compte propre et/ou afin de garantir par nantissement les prêts de la Société relatifs à ses emprunts. De même, la Société peut conclure des opérations portant sur des instruments dérivés de type OTC et instruments similaires sur une base accessoire, lesdites opérations d'instruments dérivés OTC et instruments similaires ne pouvant être conclues par la Société qu'à des fins de couverture.»

2. Prendre acte de la démission de Monsieur Philip Wisener en tant qu'administrateur de la Société et accorde décharge à l'administrateur démissionnaire.

3. Nommer Monsieur Daniel Rosenbaum, gérant, né à Denville, New Jersey le 8 août 1972, avec pour adresse professionnelle Lyford Cay, Bahamas, en tant que nouvel administrateur de la Société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 octobre 2006.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que par le notaire, resteront pareillement annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le second alinéa de l'article 4 des Statuts de la Société, article qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** L'objet de la Société est de s'engager, pour son compte, dans des activités de courtage sur titres et marchandises (y compris, entre autres, les contrats financiers à terme et les options y relatives), même au travers de succursales situées à l'étranger. Ces activités peuvent inclure entre autres les activités suivantes:

(a) Index Arbitrage: cette activité consiste généralement à mettre en œuvre une stratégie d'investissement qui exploite les inefficacités de tarification dans les titres de participation et les instruments dérivés correspondants, en distribuant des liquidités entre des positions courtes et des positions longues tout en achetant et en vendant des contrats à terme sur actions et indices boursiers en réponse aux déviations de la base des contrats à terme sur actions et indices boursiers par rapport à sa juste valeur.

(b) Arbitrage Statistique: cette activité consiste généralement à mettre en œuvre une stratégie d'investissement qui implique l'utilisation d'une méthodologie d'investissement à base quantitative qui identifie des titres ou des groupes de titres actuellement négociés à des prix qui dépassent leur cours historique ainsi que l'achat de titres de participation sous-évalués et la vente à découvert de titres de participation surévalués.

(c) Arbitrage du Risque: cette activité consiste généralement à mettre en œuvre une stratégie d'investissement qui exploite les écarts de tarification dans les titres de participation de deux sociétés impliquées dans une opération de fusion et qui comporte, en règle générale, l'achat d'un titre de la société acquise, simultanément à une vente dans la société acquise.

(d) Arbitrage Convertible: cette activité consiste généralement à mettre en œuvre une stratégie d'investissement qui exploite les inefficacités de tarification entre une obligation convertible et sa valeur sous-jacente et qui implique, en règle générale, l'achat d'obligations convertibles ainsi que la vente à découvert de sa valeur sous-jacente.

Pour appuyer ses activités de négociation, la Société peut directement ou indirectement mener des activités de prêt et d'emprunt de titres. Les activités de prêt et d'emprunt de la Société seront toujours simplement accessoires à son activité principale de négociation. De telles activités ne pouvant être menées que pour permettre l'octroi d'emprunts à la Société à des conditions favorables, à des fins de protection, afin de couvrir des positions courtes prises par la Société dans le cadre de son activité de négociation pour compte propre et/ou afin de garantir par nantissement les prêts de la Société relatifs à ses emprunts. De même, la Société peut conclure des opérations portant sur des instruments dérivés de type OTC et instruments similaires sur une base accessoire, lesdites opérations d'instruments dérivés OTC et instruments similaires ne pouvant être conclues par la Société qu'à des fins de couverture.

Par ailleurs, afin de réaliser les objectifs précités, la Société peut conclure des contrats de services techniques avec toute entité faisant partie du même groupe.

En outre, la Société peut, sous réserve de certaines restrictions, réaliser des transactions avec des membres associés au GROUPE FINANCIER DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA. En particulier, afin d'appuyer les stratégies commerciales mentionnées ci-dessus, la Société peut indirectement, à travers les marchés des changes, réaliser des transactions avec les membres associés du GROUPE FINANCIER DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA et la Société peut souscrire des prêts sous quelque forme que ce soit, et garantir ces prêts par des sûretés sur un ou tous les actifs de la Société, d'un membre associé du GROUPE FINANCIER DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA. Toutes les transactions réalisées directement avec des membres associés du GROUPE FINANCIER DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA ne seront entamées que par et au bénéfice de la société holding de la Société et non pas pour servir les activités ou les relations commerciales des parties associées. A toutes fins utiles, il est précisé que la Société ne fournira aucun type de services (y compris, entre autres, les services d'investissement ou financiers) au bénéfice de tiers ou de membres associés du GROUPE FINANCIER DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a pris acte de la démission de Monsieur Philip Wisener en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 14 décembre 2006 et a décidé d'accorder l'entière décharge à l'administrateur démissionnaire pour l'accomplissement de ses fonctions dans les limites légales et a décidé de se prononcer encore une fois sur la décharge lors de l'assemblée qui devra approuver les comptes annuels de la Société en date du 31 octobre 2006.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Monsieur Daniel Rosenbaum, gérant, né le 8 août 1972 à Denville, New Jersey, avec pour adresse professionnelle Lyford Cay, Bahamas, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 7 février 2007, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 octobre 2006.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Müller, J.-M. Schmit, P. A. Lechantre, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2007. Relation: EAC/2007/772. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007043834/239/216.

(070041703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

#### **Lavena 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.718.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of March at 6.00 p.m.

Before us M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

LAVENA 2 S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 123.671, here represented by M<sup>e</sup> Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed in the presence of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named person, represented as mentioned above, declares:

I. That it is the sole shareholder of LAVENA 3 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under registration number B 123.718 (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary, on January 11, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,976,375.- (nine million nine hundred seventy-six thousand three hundred seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 9,988,875.- (nine million nine hundred eighty-eight thousand eight hundred seventy-five euros) by the creation and the issue of 399,055 (three hundred ninety-nine thousand fifty-five) new shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2. Subscription for 399,055 (three hundred ninety-nine thousand fifty-five) new shares by LAVENA 2 S.à r.l. pursuant to a contribution in kind of 1 (one) share with a nominal value of EUR 250.- (two hundred fifty euros) in LAVENA HOLDING 1 GmbH, a company incorporated in Germany, with registered office at Possartstr. 13, D-81679 Munich, registered with the Commercial Register of the Local Court in Munich under number HRB 164984 (LAVENA HOLDING 1) valued at EUR 9,976,396.20 (nine million nine hundred seventy-six thousand three hundred ninety-six euros and twenty cents);

3. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

4. Acknowledgement of the new share ownership in the Company as a result of the capital increase.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of EUR 9,976,375.- (nine million nine hundred seventy-six thousand three hundred seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 9,988,875.- (nine million nine hundred eighty-eight thousand eight hundred seventy-five euros) by the creation and the issue of 399,055 (three hundred ninety-nine thousand fifty-five) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

*Subscription*

LAVENA 2 S.à r.l., represented by M<sup>e</sup> Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting through a special proxy, has declared to subscribe for all the 399,055 (three hundred ninety-nine thousand fifty-five) new shares, and to pay them by a contribution in kind of 1 (one) share with a nominal value of EUR 250.- (two hundred fifty euros) in LAVENA HOLDING 1 valued at EUR 9,976,396.20 (nine million nine hundred seventy-six thousand three hundred ninety-six euros and twenty cents). The difference between the value of the contributed share and the amount of the capital increase, EUR 21.20 (twenty-one euros and twenty cents), shall be allocated to the share premium account.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership of the share of LAVENA HOLDING 1 has been given to the undersigned notary by a copy of notarial deed recording the transfer of the share to LAVENA 2 S.à r.l.

*Effective implementation of the contribution*

LAVENA 2 S.à r.l., here represented as stated hereabove, declares that:

- LAVENA 2 S.à r.l. is the sole full owner of the share and possesses the power to dispose of the share, which is legally and contractually freely transferable, and that the aggregate contribution is valued at EUR 9,976,375.- (nine million nine hundred seventy-six thousand three hundred seventy-five euros).

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that such share be transferred to him;

- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in Germany, in order to duly formalise the transfer of the share and to render it effective anywhere and toward any third party.

### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 5.** The Company's share capital is set at EUR 9,988,875.- ( nine million nine hundred eighty-eight thousand eight hundred seventy-five euros), represented by 399,555 (three hundred ninety-nine thousand five hundred fifty-five shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, entirely subscribed for;

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence».

### Third resolution

The sole shareholder acknowledges that the share ownership further to the capital increase is as follows:

LAVENA 2 S.à r.l.: 399,555 (three hundred ninety-nine thousand five hundred fifty-five) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

### Evaluation and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever in connection with the present deed are estimated to the amount of EUR 104,500.- (one hundred and four thousand five hundred Euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing person, whom is known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le six mars à 18h00.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

LAVENA 2 S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 123.671, ici représentée par M<sup>e</sup> Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant la comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que:

I. Elle est l'unique associé de LAVENA 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 123.718 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire susnommé, le 11 janvier 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

III. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

### Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 9.976.375,- (neuf millions neuf cent soixante-seize mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) à EUR 9.988.875,- (neuf millions neuf cent quatre-vingt huit mille huit cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 399.055 (trois cent quatre-vingt-dix neuf mille cinquante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription de:

399.055 (trois cent quatre-vingt-dix neuf mille cinquante-cinq) nouvelles parts sociales par LAVENA 2 S.à r.l. par un apport en nature d'1 (une) part sociale avec une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) dans LAVENA HOLDING 1 GmbH, une société constituée en Allemagne, ayant son siège social à Possartstr. 13, D-81679 Munich, enregistrée avec le Registre de Commerce de la Cour locale de Munich, sous le numéro HRB 164984, (LAVENA HOLDING 1), évaluée à EUR 9.976.396,20.- (neuf millions neuf cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-seize virgule vingt euros);

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société de manière à refléter ladite augmentation de capital.

4. Prise de connaissance de la nouvelle structure des associés dans la Société résultant de l'augmentation de capital.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de EUR 9.976.375,- (neuf millions neuf cent soixante-seize mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 9.988.875,- (neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 399.055 (trois cent quatre-vingt-dix neuf mille cinquante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune.

#### *Souscription*

LAVENA 2 S.à r.l., représentée par M<sup>e</sup> Laurent Lazard, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir spécial, a déclaré souscrire l'ensemble des 399.055 (trois cent quatre-vingt-dix neuf mille cinquante-cinq) nouvelles parts sociales, et de les payer par un apport en nature d'1 (une) action avec une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) dans LAVENA HOLDING 1 évaluée à EUR 9.976.396,20 (neuf millions neuf cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-seize virgule vingt euros). La différence entre la valeur de la part sociale apportée et le montant de l'augmentation de capital, EUR 21,20 (vingt et un virgule vingt euros), sera allouée au compte de la prime d'émission.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété de l'action de LAVENA HOLDING 1 a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un acte notarié relatif au transfert à LAVENA 2 S.à r.l. de ladite action de LAVENA HOLDING 1.

#### *Réalisation effective de l'apport*

LAVENA 2 S.à r.l., ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- LAVENA 2 S.à r.l. est la seule propriétaire de cette action et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible, et que ledit apport est évalué à EUR 9.976.375,- (neuf millions neuf cent soixante-seize mille trois cent soixante-quinze euros).

- Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en Allemagne, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Deuxième résolution*

Suite à ces résolutions, l'article 5 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 9.988.875,- (neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 399.555 (trois cent quatre-vingt-dix neuf mille cinq cent cinquante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites.

Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et profits de la Société en directe proportion avec le nombre des parts sociales en existence.»

#### *Troisième résolution*

Les associés décident que la structure des associés suite à l'augmentation de capital est la suivante:

LAVENA 2 S.à r.l.: 399.555 (trois cent quatre-vingt-dix neuf mille cinq cent cinquante-cinq) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Coûts*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit en raison du présent acte est évalué à environ EUR 104.500,- (cent quatre mille cinq cents Euros).

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007. Relation: LAC/2007/1604. — Reçu 99.763,96 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007043873/202/171.

(070041831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.145.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2007*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007043886/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.399.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of the month of March.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SABRE INTERNATIONAL NEWCO, INC, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware with registered office in the State of Delaware, Trust Corporation Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801 registered with the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations under number SRV 070312163-4316167,

represented by M<sup>e</sup> Linda Funck, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 16th March 2007, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company SABRE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name SABRE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-).

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 2,000.-.

#### *Extraordinary General Meeting*

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set out in the articles:

#### *Class A manager:*

- Federico Luigi Pensotti, Corporate finance executive, born on 10th November 1966 in Milan, Italy, residing at 615 Lake Park Drive, Coppell, Texas 75019 USA.

#### *Class B managers:*

- Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, born on 31st December 1958 in Alost, Belgium, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Laurent Ricci, expert comptable, born on 14th September 1972 in Thionville, France, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Stéphane Bourg, born on 20th October 1973 in Nantes, France, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

SABRE INTERNATIONAL NEWCO, INC, une société constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social dans l'Etat de Delaware, Trust Corporation Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801, enregistrée au de State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro SRV 070312163-4316167,

représentée par M<sup>e</sup> Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 mars 2007, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée SABRE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SABRE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert des Parts sociales.** Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

**Art. 7. Gestion de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée

indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle en cas d'un seul gérant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «revendication», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou imminents et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait

bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de la tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Des résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 15. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses et Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconques que ce soit incombant à la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ € 2.000,-.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme déterminé dans les statuts:

##### *Gérant Classe A:*

-Federico Luigi Pensotti, Directeur financier, né le 10 novembre 1966 à Milan en Italie et demeurant au 615 Lake Park Drive, Coppell, Texas 75019 Etats-Unis.

##### *Gérants Classe B:*

- Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, né le 31 décembre 1958 à Alost en Belgique et demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Laurent Ricci, expert comptable, né le 14 septembre 1972 à Thionville en France et demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes en France et demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: L. Funck, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2007. Relation: EAC/2007/2543. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007043905/272/402.

(070041812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

#### **Fidicor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.324.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 février 2007*

- L'Assemblée accepte les démissions en tant qu'administrateurs de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007043888/655/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 738.450,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.984.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of January.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HEPP III MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 106.142,

acting in its own name and on behalf of HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.984 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on June 13, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N<sup>o</sup> 1214 of November 16, 2005, and which has been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 21, 2006, which publication in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by five thousand euro (EUR 5,000.-), from seven hundred thirty-eight thousand four hundred fifty euro (EUR 738,450.-) up to seven hundred forty-three thousand four hundred fifty euro (EUR 743,450.-) by the issue of two hundred (200) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The two hundred (200) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at seven hundred forty-three thousand four hundred fifty euro (EUR 743,450.-) represented by twenty-nine thousand seven hundred thirty-eight (29,738) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

*Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1,800.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HEPP III MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.142,

agissant en son nom propre et pour le compte de HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, un fonds commun de placement régi par les lois du Grand-Duché du Luxembourg,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.984 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1214 du 16 novembre 2005, qui a été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2006, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cinq mille euros (EUR 5.000,-), pour le porter de son montant actuel de sept cent trente-huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 738.450,-) à sept cent quarante-trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 743.450,-) par l'émission de deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les deux cents (200) parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept cent quarante-trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 743.450,-) représenté par vingt neuf mille sept cent trente-huit (29.738) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31cs, fol. 59, case 10. — Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007043838/242/101.

(070041750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 117.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

G. Lecuit  
Notaire

Référence de publication: 2007043799/220/12.

(070041842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**Premier III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 89.873.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue au siège, le 18 janvier 2007, que:

1. les démissions de TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., et Monsieur Jan-Willem Van Koeverden Brouwer de leur fonction d'administrateur ont été acceptées avec effet au 18 janvier 2007.
2. En remplacement ont été nommés Messieurs Paul Van Baarle, Robert Jan Schol et Jorge Pérez Lozano, tous trois demeurant professionnellement à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
TMF MANAGEMENRT LUXEMBOURG S.A.  
Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2007044082/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**Colmore Plaza JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 8.860,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 121.599.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588) (the «Mémorial»), (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of COLMORE PLAZA JV S.à r.l. a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.599 and incorporated by deed drawn up on 24 October 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 2427 dated 28 December 2006 (page 116472), (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed dated 15 November 2006 drawn up by the notary F. Kessler, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), and which have not yet been published;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital from Euro to British Pounds further at an exchange rate as of 1st July 2006 (GBP 0.69278 for EUR 1), with retroactive effect as of 1st July 2006 so that the Company's share capital is fixed at GBP 8,859.75 ~ GBP 8,860.- (eight thousand eight hundred and sixty British Pounds).

The Sole Shareholder resolves that this currency change shall be effective as of 1st July 2006.

*Second resolution*

Further to the change of currency of the share capital of the Company, the Sole Shareholder resolves that the nominal value of each share, expressed in GBP, be of twenty British Pound (GBP 20.-) each, with effect as of 1st July 2006, therefore the Company's share capital is divided into four hundred and forty-three (443) shares of twenty British Pound (GBP 20.-) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate article 6 of the Company's Articles in order to reflect the currency change, with effect as of 1st July 2006.

Article 6 of the Company's Articles shall now read as follows, with retroactive effect as of 1st July 2006:

«The unit capital is fixed at eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,860.-) represented by four hundred and forty-three (443) units of twenty British Pound (GBP 20.-) each.»

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand five hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005 (page 42588) (le «Mémorial»), (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de COLMORE PLAZA JV S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.674 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 24 octobre 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 2427 daté du 28 décembre 2006 (page 116472), (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par un acte daté du 15 novembre 2006 instrumenté par le notaire Maître F. Kessler, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, et n'ont pas encore été publiés dans le Mémorial;

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 14 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social entre Euro et Livre Sterling au taux de change du 1<sup>er</sup> juillet 2006 (GBP 0,69278 pour EUR 1,-), avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2006 de telle façon que le capital social de la Société est fixé à GBP 8.859,75 ~ GBP 8.860,- (huit mille huit cent soixante Livres Sterling).

L'Associé Unique décide que ce changement de devise sera effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

*Seconde résolution*

Suite au changement de devise du capital social de la Société, l'Associé Unique décide que la valeur nominale pour chaque part sociale sera exprimée en GBP, étant de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006, par conséquent le capital social de la Société est divisé en quatre cent quarante-trois (443) parts sociales de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter le changement de devise, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

L'Article 6 des Statuts de la Société aura la teneur suivante, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2006:

«Le capital social est fixé à huit mille huit cent soixante Livres Sterling (GBP 8.860,-) représenté par quatre cent quarante-trois (443) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion est terminée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par ses nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 32CS, fol. 4, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044250/211/107.

(070042765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Georesources Lux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 47.794.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2007044232/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06003. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Network International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 69.076.

Le bilan au 30 avril 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044231/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05939. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**United Projects S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 32.293.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

*Pour la société*

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007044218/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04663. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Primmo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.816.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PRIMMO INVEST S.A.*

M. Bogers

*Administrateur*

Référence de publication: 2007044211/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06062. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Fin.Bra. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.204.

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée FIN.BRA. S.A., ayant son siège social au 19-21, bvd du Prince Henri à Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 76.204.

Ladite société constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 26 mai 2000, dûment publié au Mémorial C de l'an 2000. Les statuts ont été changés par acte du notaire soussigné en date du 4 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 61350.

L'assemblée est présidée par M. Christophe Velle, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Sarah Bravetti, employée, Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Mme Carine Agostini, employée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 30 juin de chaque année, et modification subséquente de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 27.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

2. Modification subséquente de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier lundi du mois de mai à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.»

3. Dispositions transitoires: A titre de dispositions transitoires, l'exercice social en cours, ayant commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2006, se terminera le 31 décembre 2006, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôt le 31 décembre 2006, se tiendra le lundi 7 mai 2007 à 11.30 heures.

4. Démission de l'actuel commissaire aux comptes et décharge pleine, entière et irrévocable attribuée a celui-ci pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente Assemblée.

5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour l'exercice commençant le 1er juillet 2006.

6. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de clôture de l'exercice social, pour la porter au 31 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 27.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle pour la porter au premier lundi du mois de mai de chaque année à 11.30 heures,

et modifie en conséquence l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 21** . L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier lundi du mois de mai à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2006, s'est terminé le 31 décembre 2006,

et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôt au 31 décembre 2006, se tiendra le lundi 7 mai 2007 à 11.30 heures.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale constate la démission de l'actuel commissaire aux comptes de la société, savoir: la société HRT REVISION Sàrl ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 51.238 et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale suite à ce qui précède décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société ComCo S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B n° 112.813.

Son mandat expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2006.

45336

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Velle, S. Bravetti, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, LAC/2007/910. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007044418/208/87.

(070042467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**TRGIM Holdings, Société à responsabilité limitée,**

(anc. The Redwood Group Russia Holdings).

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 123.647.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

THE REDWOOD GROUP INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, a company incorporated under the law of Jersey, with registered office at 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 8PN,

duly represented by Mr Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

by virtue of a proxy established on 17 January 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of THE REDWOOD GROUP RUSSIA HOLDINGS, a limited liability company, having its registered office at Luxembourg (R.C.S. Luxembourg: in process of registration) (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary then residing in Mersch, on 27 December 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The corporate name of the Company is changed from THE REDWOOD GROUP RUSSIA HOLDING into TRGIM HOLDINGS.

*Second resolution*

Consequently to the above resolution, article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended, so as to read as follows:

«There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name TRGIM HOLDINGS (hereafter the Company), which will be governed by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE REDWOOD GROUP INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 8PN,

dûment représentée par Monsieur Mathieu Gangloff, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 février 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de THE REDWOOD GROUP RUSSIA HOLDINGS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer (R.C.S. Luxembourg: en cours d'enregistrement) (la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société de THE REDWOOD GROUP RUSSIA HOLDING en TRGIM HOLDINGS

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié, pour lui donner la teneur suivante:

«Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination TRGIM HOLDINGS (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gangloff, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 157s, fol. 88, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007044285/242/75.

(070042558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Kleck 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 118.767.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) IMMO SOLUTIONS S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village, RCS Luxembourg B 100.589,

ici représentée par ses deux gérants Messieurs Arsène Gouber, demeurant à Schoenfels et Alexandre Teixeira Da Graca, demeurant à Consdorf.

2) Monsieur Marc Trierweiler, employé privé, demeurant à L-7450 Lintgen, 70, route Principale, né à Luxembourg, le 20 décembre 1953.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée KLECK 2 S.à r.l., actuellement avec siège social à Lintgen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 juillet 2006,

publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1885 du 7 octobre 2006, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social à L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Leonard.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Mersch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gouber, A. Teixeira Da Graca, M. Trierweiler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157s, fol. 69, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007044383/242/34.

(070042437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Apioil International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.632.

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée APIOIL INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri,

une société ayant été transférée au Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, le 16 avril 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 52331.

L'assemblée est présidée par M. Christophe Velle, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Sarah Bravetti, employée, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Carine Agostini, employée, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les 200 (deux cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la devise d'expression du capital social de la société de USD en EUR, au cours de conversion suivant: 1,- EUR = 1,3132 USD de sorte que le capital social actuel de USD 200.000,- (deux cent mille US dollars) représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille US dollars), s'établira après conversion à EUR 152.299,72586 (cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-dix neuf euros et soixante-douze cinq huit six cents) représenté par 200 (deux cents) actions sans désignation de valeur nominale; la différence entre le cours de change appliqué et le cours de change applicable le jour de l'opération de conversion étant soit, mis à un compte de réserves

dont il ne peut pourra être disposé qu'en observant la procédure relative à la modification du capital social, soit pris du compte de réserves disponibles de la société pour être intégré comme libération du compte capital obtenu par conversion.

2. Réduction de capital d'un montant de EUR 99,72586 (quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-six cents) en vue de ramener le capital social souscrit de son montant actuel converti de EUR 152.299,72586 (cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-douze cinq huit six cents) à EUR 152.200,- (cent cinquante-deux mille deux cents euros) sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 200 (deux cents) actions existantes, par le transfert de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de réduction de capital.

3. Fixation de la valeur nominale des actions à 761 euros par actions.

4. Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité dans la nouvelle devise du capital social.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 152.200,- (cent cinquante-deux mille deux cents euros) représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 761,-, entièrement libérées.

6. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 30 novembre de chaque année, et modification subséquente de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

7. Modification subséquente de l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 22.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.»

8. Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social en cours, ayant commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2006, se terminera le 31 décembre 2006, et conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, se tiendra le jeudi 31 mai 2007 à 14.00 heures.

9. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de changer la devise d'expression du capital social de USD en EUR, au cours de conversion suivant: 1,- EUR = 1,3132 USD,

de sorte que le capital social actuel de USD 200.000,- (deux cent mille dollars des Etats-Unis) représenté par 200 (deux cents) actions sans désignation de valeur nominale,

s'établira après conversion à EUR 152.299,72586, représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale;

la différence entre le cours de change appliqué et le cours de change applicable le jour de l'opération de conversion, savoir 1,- Euro = 1,3132 USD et 1,- Euro = 1,3106, s'élevant à EUR 302,14 en total étant mise à un compte de réserves dont il ne peut pourra être disposé qu'en observant la procédure relative à la modification du capital social.

La preuve du cours de change existant entre le Dollars US et l'Euro à la date du présent acte a été rapportée au notaire instrumentant par liste du taux de change de ECB du 22 février 2007.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1<sup>er</sup> décembre 2006 en euros.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 99,72586,

en vue de le ramener de son montant actuel converti de EUR 152.299,72586 à EUR 152.200,-,

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 200 actions représentatives du capital social, pour ramener celle-ci à EUR 761,- par action,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toutes autres personnes dûment autorisées, à effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et la tenue de la comptabilité en euros.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 152.200,- (cent cinquante-deux mille deux cents euros) représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 761,- (sept cent soixante et un euros) chacune, entièrement libérées.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société pour la porter au 31 décembre au lieu du 30 novembre de chaque année et décide en conséquence de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 22.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social en cours, ayant commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2006, s'est terminé le 31 décembre 2006,

et conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, se tiendra le jeudi 31 mai 2007 à 14.00 heures.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Velle, S. Bravetti, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, LAC/2007/908. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007044408/208/128.

(070042448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Moleri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.953.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007044222/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**3A Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 14, rue de Dippach.  
R.C.S. Luxembourg B 102.142.

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée 3A CONSULT S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 194, rue de Beggen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 102.142, constituée suivant acte reçu le 27 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1022 du 13 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Ewelina Margalska, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg, 194, rue de Beggen à L-8055 Bertrange, 14, rue de Dippach.

2.- Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 194, rue de Beggen à Luxembourg à L-8055 Bertrange, 14, rue de Dippach et de modifier en conséquence l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Margalska, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, vol. 157S, fol. 89, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044354/211/40.

(070042751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Impax New Energy Investors Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 110.244.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

IMPAX GROUP PLC, governed by the laws of England and Wales, registered with Companies House of the United Kingdom under number 3262305, with registered office at Broughton House, 6-8 Sackville Street, London W1S 3DG,

here represented by Ms Stephanie Colson, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on February 15, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of IMPAX NEW ENERGY INVESTORS MANAGEMENT S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 110.244, incorporated by a deed of the undersigned notary of August 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 58 dated January 10, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IMPAX GROUP PLC, régie par les lois d'Angleterre et de Wales, inscrite au Companies House of the United Kingdom sous le numéro 3262305, avec siège social à Broughton House, 6-8 Sackville Street, London W1S 3DG,

ici représenté par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 15 février 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'unique associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination IMPAX NEW ENERGY INVESTORS MANAGEMENT S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 110.244, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 11 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 58 en date du 10 janvier 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en une cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Suite au transfert de siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 158S, fol. 9, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044343/211/74.

(070042737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Autrans A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 56.850.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044259/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05584. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Benelux Mezzanine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 866.400,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.335.

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROMEZZANINE 4 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques soumis à la procédure allégée, régi par le droit Français, ayant son siège social au 11, rue Scribe, F-75009 Paris, France, représenté par EUROMEZZANINE CON-SEIL, société de gestion, immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Paris, France sous le numéro B 423 762 814,

dûment représenté par EUROMEZZANINE CONSEIL, société de gestion, ayant son siège social au 11, rue Scribe, F-75009 Paris, France et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro B 423 762 814,

ici représenté par Melle Laure Gérard, employée privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 14 février 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de BENELUX MEZZANINE S.à r.l., (ci après «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1 du 2 janvier 2004 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 7 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 662 en date du 7 juillet 2005, par acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 8 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 968 en date du 19 mai 2006, par acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 23 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1544 en date du 12 août 2006 et par acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2410 en date du 27 décembre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à huit cent soixante six mille quatre cents Euro (€ 866.400,-) représenté par huit cent soixante-dix (870) «parts sociales Ordinaires», cinq (5) «parts sociales de Catégorie C2», cinq (5) «parts sociales de Catégorie E1», cinq (5) «parts sociales de Catégorie E2», cinq (5) «parts sociales de Catégorie F1», trois mille sept cent quarante-cinq (3.745) «parts sociales de Catégorie F2», mille cinq cent quatre-vingt-quinze (1.595) «parts sociales de Catégorie G», deux mille trois cent quatre-vingt-quatre (2.384) «parts sociales de Catégorie H», cinq (5) «parts sociales de Catégorie I», cinq (5) «parts sociales de Catégorie J», cinq (5) «parts sociales de Catégorie K», cinq (5) «parts sociales de Catégorie L», cinq (5) «parts sociales de Catégorie M», cinq (5) «parts sociales de Catégorie N», cinq (5) «parts sociales

de Catégorie O», cinq (5) «parts sociales de Catégorie P», cinq (5) «parts sociales de Catégorie Q» et cinq (5) «parts sociales de Catégorie R», toutes ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

III. Suite à la réalisation des investissements des Portefeuilles G et H, l'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de trois cent quatre-vingt dix-sept mille neuf cents Euros (€ 397.900,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-six mille quatre cents Euros (€ 866.400,-) à quatre cent soixante-huit mille cinq cents Euros (€ 468.500,-) par l'annulation des mille cinq cent quatre-vingt-quinze (1.595) parts sociales de Catégorie G, et des deux mille trois cent quatre-vingt quatre (2.384) parts sociales de Catégorie H, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, auxquelles correspondent les Portefeuilles G et H.

IV. Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7. Capital social.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-huit mille cinq cents Euros (€ 468.500,-) représenté par huit cent soixante-dix (870) «parts sociales Ordinaires», cinq (5) «parts sociales de Catégorie C2», cinq (5) «parts sociales de Catégorie E1», cinq (5) «parts sociales de Catégorie E2», cinq (5) «parts sociales de Catégorie F1», trois mille sept cent quarante-cinq (3.745) «parts sociales de Catégorie F2», cinq (5) «parts sociales de Catégorie I», cinq (5) «parts sociales de Catégorie J», cinq (5) «parts sociales de Catégorie K», cinq (5) «parts sociales de Catégorie L», cinq (5) «parts sociales de Catégorie M», cinq (5) «parts sociales de Catégorie N», cinq (5) «parts sociales de Catégorie O», cinq (5) «parts sociales de Catégorie P», cinq (5) «parts sociales de Catégorie Q» et cinq (5) «parts sociales de Catégorie R», toutes ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Les droits et conditions attachés aux différentes catégories de parts sociales sont déterminés comme suit:

Chaque part sociale aura droit à un dividende devant être déclaré par le(s) associé(s) et pour le montant défini par le (s) associés, prenant en considération les règles suivantes, et ce étant entendu qu'aucune distribution ne pourra être effectuée au profit de l'associé/des associés en dépit d'un crédit positif pour cette catégorie de parts sociales lorsque les conditions élaborées par la loi régissant les sociétés commerciales ne sont pas remplies pour une telle distribution.

Le gérant ou le conseil de gérance a le pouvoir de créer et de définir des portefeuilles d'actifs différents auxquels seront attribués à chacun des investissements déterminés.

Il y aura un portefeuille pour chaque catégorie de parts sociales (en accord avec la Loi et les pratiques comptables), chaque Portefeuille étant désigné par la même référence que les parts sociales correspondantes (par Portefeuille C2 pour les parts sociales de catégorie C2, Portefeuille Ordinaire pour les parts sociales Ordinaires et ainsi de suite).

A l'exception des parts sociales Ordinaires, toutes les catégories de parts sociales correspondront à un investissement spécifique.

Chaque Portefeuille sera géré pour les besoins exclusifs de la catégorie de parts sociales qui lui correspond (par exemple le Portefeuille C2 sera géré pour les besoins exclusifs des associés de Catégorie C2, le Portefeuille Ordinaire sera géré pour les besoins exclusifs des associés Ordinaires et ainsi de suite).

Tous revenus, produits ou distributions obtenus d'un portefeuille doivent être crédités à ce même portefeuille - net de (x) toute dépense en relation avec ce portefeuille et (y) de la proportion (correspondant au nombre de parts dans chaque catégorie par rapport au nombre total de parts en circulation) des dépenses communes à tout portefeuille - et seront portés à la valeur comptable globale du portefeuille considéré.

Tous revenus quelconques qui ne peuvent pas être attribués aux Portefeuilles C2, E1 et E2, F1 et F2, I, J, K, L, M, N, O, P, Q et R sont attribués au Portefeuille Ordinaire.

Les dividendes, distributions ou affectations, y compris le paiement du prix de rachat en cas de rachat par la Société de ses propres parts sera à la charge du portefeuille de la catégorie au profit de laquelle l'opération est faite.»

V. L'associé unique décide de transférer le siège de la Société de Senningerberg à la commune de Luxembourg et de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

VI. L'associé unique décide de fixer le siège de la société au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Gerard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 157S, fol. 98, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044268/211/100.

(070042794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Deval S.A., Société Anonyme,**

(anc. Deval Holding S.A.).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.351.

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DEVAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 27 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 113 du 22 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle Helminger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Abandon du statut de société holding et modification afférente de l'article 2 relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

2. Modification de la dénomination en DEVAL S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Modification de l'article 12 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en DEVAL S.A. et de modifier l'article 1er des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de DEVAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, M. Helminger, R. Schlim, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 157s, fol. 65, case 9. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007044458/242/84.

(070042473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

#### **Cochco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 45.412.

Par décision de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> février 2007, M. Artur Piotr Uscinski, Monzelewzięgo 67, PL-02-679 Varsovie, a été nommé au Conseil d'Administration, en remplacement de M. Prof. Dr. Uwe Volker Bilitza, démissionnaire. Le mandat du nouvel Administrateur s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2011.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

*Pour COCHCO S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007044081/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02290. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070041917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**Apax Europe Maple S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Apax Elephant 1 Sàrl).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.006.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth February 2007.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of APAX ELEPHANT 1 Sàrl a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Constituted by a deed of the public notary Joseph Elvinger residing in Luxembourg, acting in replacement of notary Jacques Delvaux, on 18 January 2007, publishing in progress in the memorial C (hereinafter referred to as the «Company»),

The meeting was presided by Mr. Gérard Maîtrejean, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

Who appointed as secretary Miss Kulas Chantal, employee, residing professionally in Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

The meeting elected as scrutineer Mr. Gérard Maîtrejean, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company from APAX ELEPHANT 1 S.A.R.L. to APAX EUROPE MAPLE SARL and subsequent amendment of the provisions of the articles 4 of the article of association which reads as follows:

«The Company will have the denomination APAX EUROPE MAPLE S.A.R.L.»

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed ne varietur by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting unanimously resolves to change the corporate name of the company from APAX ELEPHANT 1 S.A.R.L. to APAX EUROPE MAPLE S.A.R.L.

*Second resolution*

In order to adapt the Articles of Association to the resolution adopted during this meeting, the general meeting of shareholders decides to amend Article 4 of the by-laws which henceforth will read as follows:

«The Company will have the denomination APAX EUROPE MAPLE S.A.R.L.»

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is valued approximately to EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf février 2007.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

A été tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme APAX ELEPHANT 1 S.A.R.L., avec siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Constituée par acte en date du 18 janvier 2007, publication en cours au Mémorial C (ci-après la «Société»),

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard Maîtrejean, avocat, résident au Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Kulas Chantal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Maîtrejean, avocat, résident au Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de APAX ELEPHANT 1 S.A.R.L. en APAX EUROPE MAPLE S.A.R.L. et modification subséquente de l'article 4 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination APAX EUROPE MAPLE S.A.R.L.»

2. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de APAX ELEPHANT 1 S.A.R.L. en APAX EUROPE MAPLE S.A.R.L.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination APAX EUROPE MAPLE S.A.R.L.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à environ EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Maîtrejean, Ch. Kulas, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, Relation: LAC/2007/627. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007044457/208/92.

(070042499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Lubia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.707.

*Mention modificative du bilan au 31 décembre 2004, déposé le 9 janvier 2007 sous la référence L070003265 04*

Il convient de noter que lors du dépôt des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, seul le résultat de l'exercice social avait été mentionné. La présente publication modificative a pour but de modifier cette publication en y ajoutant l'affectation du résultat.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007043611/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05583. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070041655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**C.A.E. Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 42.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

*Administrateur*

Référence de publication: 2007043649/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05532. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070041505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**Société Européenne Chimique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 39.905.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 mars 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007043688/693/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04359. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070042096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**C.T.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.508.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007043668/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02259. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070041644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**Euro-Top S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 76.089.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007043662/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02235. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Euro-Top S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 76.089.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007043663/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02234. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Matrix Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.584.

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of March 1st, 2007*

- The companies DERARD LIMITED with its registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, (B.V.I.) and J N LIMITED, with registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, (B.V.I.) are appointed as new Directors in replacement of the resigning Directors Mrs Margaret Frances Leonard and Ms Justine Mary Wilkinson. The mandates of the companies DERARD LIMITED and J N LIMITED will lapse at the Annual General Meeting of the year 2007.

- The co-option of Mr Grant Timothy Brown, Executive Director, Terre Neuve, La rue de la Mare Ballam, St John, JE3 4EJ Jersey, Channel Islands, as a Director in replacement of Mr Kevin Victor Mercury who resigned is ratified. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2007.

Luxembourg, March 1st, 2007.

For true copy

MATRIX HOLDINGS S.A.

For DERAND LIMITED

Signature / Signature

Director / Director

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2007*

- Les sociétés DERAND LIMITED, ayant son siège au Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, (B.V.I.) et J N LIMITED, ayant son siège social au Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, (B.V.I.) sont nommées en tant que nouveaux Administrateurs en remplacement de Mesdames Margaret Frances Leonard et Justine Mary Wilkinson, Administrateurs démissionnaires. Les mandats des sociétés DERARD LIMITED et J N LIMITED viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- La cooptation de Monsieur Grant Timothy Brown, Directeur Exécutif, Terre Neuve, La rue de la Mare Ballam, St John, JE3 4EJ Jersey, Channel Islands, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Kevin Victor Mercury, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2007043681/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**International Company Artrosa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 103.320.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007043667/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02255. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Techford International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue du Moulin.  
R.C.S. Luxembourg B 97.215.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Sûre, le 22 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007043666/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02250. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Night Light-Covering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 82.484.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 mars 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007043691/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04375. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**SEC-BAC Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.  
R.C.S. Luxembourg B 81.555.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007043665/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02245. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**Euro-Top S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 76.089.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007043664/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02243. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**IPI - Investissement et Partenariat Industriel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.585.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quinze mars,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

PLEIADE PRIVATE EQUITY LIMITED, avec siège social à Nassau (Bahamas),

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 mars 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme IPI - INVESTISSEMENT ET PARTENARIAT INDUSTRIEL S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 340 du 16 juillet 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 649 du 14 septembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 947 du 27 septembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 54.585,

Que le capital de ladite société est à ce jour de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions de cinquante euros (EUR 50,-) chacune,

Que PLEIADE PRIVATE EQUITY LIMITED, prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société IPI - INVESTISSEMENT ET PARTENARIAT INDUSTRIEL S.A.

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que PLEIADE PRIVATE EQUITY LIMITED, prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société IPI - INVESTISSEMENT ET PARTENARIAT INDUSTRIEL S.A. se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007. Relation: LAC/2007/2372. — Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007043832/227/46.

(070042002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Opra Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 47, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 113.525.

---

Statuts coordonnés en date du 12 février 2007, suite à un acte n° 62 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007043803/208/12.

(070041852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**T.L.G S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 102.663.

---

L'an deux mille sept, le douze février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée T.L.G. S.A. ayant son siège social à Peppange, 1, rue de l'Eglise, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le n° 102.663, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 5 août 2004 par le susdit notaire Jacques Delvaux, publié au Mémorial C de 2004 page 54.400.

L'assemblée est présidée par M. Didier Kazenas, expert comptable, demeurant professionnellement à Peppange, 1, rue de l'Eglise.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Kulas Chantal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Didier Kazenas, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 1.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Modification de l'objet social de la société par la suppression du contenu de l'article 4 des statuts de la société et son remplacement par:

«La société T.L.G S.A. a pour objet: l'activité de conseil économique notamment le conseil et l'assistance dans les domaines de l'économie et le management des organisations, l'intelligence et le management de l'information, la mise en place de stratégies.

Elle peut faire toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle, ou immobilière au Grand Duché du Luxembourg et à l'étranger.

Elle peut exercer un pouvoir de gestion de ses filiales et peut procéder au traitement des tâches administratives de ses filiales ou de sociétés faisant partie du même groupe.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la société, lequel article 4 aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 4.** La société T.L.G S.A. a pour objet: l'activité de conseil économique notamment le conseil et l'assistance dans les domaines de l'économie et le management des organisations, l'intelligence et le management de l'information, la mise en place de stratégies.

Elle peut faire toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle, ou immobilière au Grand Duché du Luxembourg et à l'étranger.

Elle peut exercer un pouvoir de gestion de ses filiales et peut procéder au traitement des tâches administratives de ses filiales ou de sociétés faisant partie du même groupe.

*Evaluation - Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 1.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Kazenas, Ch. Kulas, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 157S, fol. 98, case 12. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur .*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007043927/208/70.

(070041854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.846.

Im Jahre zweitausendsieben, den neunten März,

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A. mit Sitz in L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo Funck, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 29. März 1973, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 97 vom 6. Juni 1973; und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 10.846. Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 451 vom 21. März 2002.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Tim Kiefer, Abteilungsleiter, geschäftsansässig 23, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Herrn Stephan J. Schmitz, Diplom-Kaufmann, geschäftsansässig 23, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Wolfram Prenzel, Betriebswirt, geschäftsansässig 23, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem instrumentierenden Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert beigegeben und mit der derselben formalisiert.

II.- Da sämtliche tausend (1.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1) Umwandlung der tausend (1.000) Aktien ohne Nennwert in zehntausend (10.000) Aktien ohne Nennwert und Abänderung von Artikel 5 um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 5. (Kapital, Aktien).** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neun Millionen (€ 9.000.000,-) Euro. Es ist in zehntausend (10.000) Aktien ohne Nennwert eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.»

2) Abänderung von Artikel 7 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 7. Satz 1. (Anzahl).** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.»

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die tausend (1.000) Aktien ohne Nennwert in zehntausend (10.000) Aktien ohne Nennwert umzuwandeln und somit Artikel 5 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 5. (Kapital, Aktien).** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neun Millionen (€ 9.000.000,-) Euro. Es ist in zehntausend (10.000) Aktien ohne Nennwert eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel 7, Satz 1 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompanenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Kiefer, St. J. Schmitz, W. Prenzel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, Relation: LAC/2007/2210. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für Gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 26. März 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007043941/212/60.

(070041996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**Exprima Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.701.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007 à 09.45 h a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> février 2007 en remplaçant TVL MANAGEMENT SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 février 2007.

EXPRIMA HOLDING Sàrl  
J. H. Van Leuvenheim  
Gérant unique

Référence de publication: 2007043942/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Property Trust Dresden, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 117.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

G. Lecuit  
Notaire

Référence de publication: 2007043825/220/12.

(070041965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**G.B.N., Global Business Network, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 92.194.

*Extrait pour mention du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Bertrange  
le 31 octobre 2006 à 17h00 heures*

Considérant la démission de Monsieur Michel Lardinois prenant effet ce 31 octobre 2006 et conformément à l'article 6 des statuts de la société, le Conseil d'Administration décide de nommer comme administrateur pour une période de 6 années Melle Fabienne Bochetti, employée privée, née à Thionville le 23 mars 1979, demeurant 100B, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Conformément aux statuts, cette décision sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

S. Henin / B. de Seille.

Référence de publication: 2007043885/1267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04917. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070041858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Meistor Beteiligungen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 89.914.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mercredi 7 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 7 mars 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2007044086/320/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007043796/220/12.

(070041838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Blue Orange Advertising & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7349 Heisdorf, 25, rue Henri Stein.

R.C.S. Luxembourg B 106.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 mars 2007.

*Pour la société*

M<sup>e</sup> M. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2007043822/241/13.

(070042050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Cypris S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007043801/220/12.

(070041849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Metapax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.379.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007 à 11.15 h a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> février 2007 en remplaçant TVL MANAGEMENT SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 février 2007.

METAPAX HOLDING Sàrl  
J. H. Van Leuvenheim  
Gérant unique

Référence de publication: 2007043891/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04882. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Melrosa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.406.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007 à 10.45 h a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> février 2007 en remplaçant TVL MANAGEMENT SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 février 2007.

MELROSA HOLDING Sàrl  
J. H. Van Leuvenheim  
Gérant unique

Référence de publication: 2007043892/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Maxberry Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.363.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007 à 10.15 h a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> février 2007 en remplaçant TVL MANAGEMENT SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 février 2007.

MAXBERRY HOLDING Sàrl  
J. H. Van Leuvenheim  
Gérant unique

Référence de publication: 2007043893/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04889. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Marianoa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.376.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007 à 10.30 h a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> février 2007 en remplaçant TVL MANAGEMENT SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 février 2007.

MARIANO HOLDING Sàrl  
J. H. Van Leuvenheim  
Gérant unique

Référence de publication: 2007043895/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04893. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070041735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Interlock Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.708.

—  
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007 à 10.00 h a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> février 2007 en remplaçant TVL MANAGEMENT SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 février 2007.

INTERLOCK HOLDING Sàrl  
J. H. Van Leuvenheim  
Gérant unique

Référence de publication: 2007043898/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04895. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070041731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Megaland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.408.

—  
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007 à 11.00 h a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> février 2007 en remplaçant TVL MANAGEMENT SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 février 2007.

MEGALAND HOLDING Sàrl  
J. H. Van Leuvenheim  
Gérant unique

Référence de publication: 2007043900/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04897. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070041723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Jefferson Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.806.

—  
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007 à 11.30 h a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Jan H. Van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> février 2007 en remplaçant TVL MANAGEMENT SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 février 2007.

JEFFERSON HOLDING SA

J. H. Van Leuvenheim

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007043894/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**AA&C Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 115, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 124.948.

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 13 mars 2007 au siège social de la société AA&C ASSOCIATES S.A. il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

*Résolution n ° 1*

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, actuellement administrateur de la société AA&C ASSOCIATES S.A., né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette, domicilié à Strassen (L-8030), 115, rue du Kiem, au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel. Le mandat de Monsieur Claude Karp en tant qu'administrateur-délégué commence le 13 mars 2007 et se termine le 12 mars 2012.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n ° 2*

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette, domicilié à Strassen (L-8030), 115, rue du Kiem, au poste du Président du Conseil d'Administration. Le mandat du Président du Conseil d'Administration commence le 13 mars 2007 et se termine le 12 mars 2012.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Bureau

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2007043949/2789/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**Texanova Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.372.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007 à 15.30 heures,

a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1<sup>er</sup> février 2007, en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 février 2007.

TEXANOVA HOLDING S.à r.l.

J.H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007043673/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04808. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.